



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 04 AVRIL 2025

Le 04 avril 2025, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 24 mars 2025.

■ PRESENTS : 8

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 6

Pour la CCPCAM : Yves LE MOIGNE, Laurent GUILLON

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Jacques LE PAGE, Didier PLANTE

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 2

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté : François GUET

■ EXCUSES : 5

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 4

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Henri SAVINA, Sylvie VIGOUROUX-BUREL

Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ ABSENT : 1

Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

■ POUVOIR : 1

Gaëlle VIGOUROUX (CCPCAM) a donné pouvoir à Jean-Pierre LE BRAS (Beuzec Cap Sizun)

QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s

■ SECRETAIRE DE SEANCE : Annie KERHASCOET

■ ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE et CT de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable secrétariat, comptabilité et ressources humaines de l'EPAB

Olivier DEKEIRLE, conseiller aux décideurs locaux, département du Finistère

DB N°05-2025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE**

VU le code général des collectivités territoriales, CGCT, et son article L.2121-31, qui précise que le comité syndical doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du trésorier du Service de Gestion Comptable de Douarnenez

VU le compte de gestion 2024 ci-annexé, présenté par M. Olivier Dekeirle, Conseiller aux Décideurs Locaux, dont :

- La balance générale des comptes présentée dans l'ordre croissant
- La situation des opérations pour compte de tiers
- Un compte de résultats 2024
- Un bilan au 31 décembre 2024.

VU le visa sur chiffres et la certification de la Direction Départementale des Finances Publiques sur le compte de gestion 2024 de l'EPAB, en date du 13 février 2025

VU l'égalité de résultat entre le compte de gestion 2024, retraçant la comptabilité tenue par Joël GARIN, trésorier, et le compte administratif 2024 retraçant la comptabilité administrative tenue par Joël BLAIZE, ordonnateur durant l'exercice 2024

CONSIDERANT que le compte de gestion n'appelle ni observations, ni réserves de la part de l'ordonnateur

Les comptes sont arrêtés comme suit, avec l'intégration des reports de l'exercice 2023 :

- en fonctionnement : un excédent de clôture de 158 339,93 euros
- en investissement : un excédent de clôture de 282 889,17 euros

Le Président, entendu,

Il est proposé au comité syndical :

- De constater l'égalité des résultats comptables entre le compte de gestion et le compte administratif,
- D'approuver le compte de gestion 2024.

Le comité syndical :

- Membres présents : 8
- Pouvoirs : 1
- Votants : 9

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 029-200030864-20250404-DELIB_05_2025-DE

FAIT ET DELIBERE LE 04 AVRIL 2025

Joël BLAIZE
Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ**

**Le Pavillon - La Clarté
29100 KERLAZ**

